

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le huit février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Antoine Roux – place du 14 Juillet, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme FROIDURE – M. BOLUDA – M. RICOME – Mme DE OLIVEIRA – Mme MOUSSU – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BERARDI – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. BILLET – Mme FAURE – M. CARNUS – M. CANNAT – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – Mme BOUABDALLAH – M. PARIGI – Mme MONGRAIN – M. MUSEMAQUE – M. TINEL – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – Mme REMESY – M. GOUASMI – Mme RAYNAL

REPRÉSENTÉS :

M. METHEL est représenté par M. PELLET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

ORDRE DU JOUR :

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2020 (Rapporteur : M. Fenoy)

2 – ÉLUS / INSTANCES

2-1) Désignation des membres suppléants à la commission des finances (Rapporteur : M. Fenoy)

3 - FINANCES

3-1) Rapport et débat d'orientations budgétaires 2021 (Rapporteur : M. Ricome)

3-2) Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public (Rapporteur : M. Fenoy)

4 – ENFANCE / JEUNESSE / SCOLAIRE

4-1) Convention de mise à disposition des Minibus communautaires (Rapporteur : Mme Moussu)

5 – COMMUNICATION / ASSOCIATIONS / CULTURE

5-1) Règlement d'attribution des subventions annuelles aux associations (critères et modalités d'attribution) (Rapporteur : M. Grandgonnet)

6 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(Rapporteur : M. Fenoy)

7 - QUESTIONS ORALES

8 – QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2020

Rapporteur : M. Fenoy

Le conseil municipal a adopté à la **majorité** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

Votes : 6 contres (mesdames Boulze, Rémésy, Raynal, messieurs Tinel, Gouasmi et Chazallet).

2 – ÉLUS / INSTANCES

2-1) Désignation des membres suppléants à la commission des finances

Rapporteur : M. Fenoy

Au regard de la composition de la commission des finances et de ces dispositions, le maire propose au conseil de désigner 5 membres suppléants pour cette commission afin de pallier l'éventuelle absence d'un ou plusieurs titulaires lors des réunions de cette commission et d'assurer le bon déroulement de ces rencontres.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de procéder au vote à main levée et de désigner les membres suppléants suivants pour siéger au sein de cette commission finances et ce pour la durée du mandat en cours :

- Pour la liste « Lunel-Viel, un Nouvel Élan » : messieurs Carnus, Billet, Cannat et madame Marin-Charpentier ;
- Pour la liste « l'Alternative 2020 » : monsieur Chazallet.

3 – FINANCES

3-1) Rapport et débat d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur : M. Ricome

Dans un contexte contraint et unique compte tenu de la situation de crise sanitaire que nous vivons, l'équipe municipale expose, dans ce document de référence, dit « rapport d'orientations budgétaires », les éléments financiers de l'exercice 2020 ainsi que les perspectives financières et politiques pour l'année 2021 et suivantes.

Ce rapport doit permettre de poser les orientations de l'action municipale, tant en termes de fonctionnement (optimisation des dépenses des services...) que d'investissement (projets structurants...) pour tous les budgets à venir qui s'inscrivent, plus que jamais, dans le cadre d'une stratégie financière responsable.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (*disposition rappelée dans la loi NOTRe n°2015//991 du 7 août 2015*). Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, prévue fin mars 2021.

Points exposés :

- **CONTEXTE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES**
 - Décomposition officielle du solde public
 - Inflation / PIB (source fondation IFRAC)
 - Points divers de la Loi de finances 2021
 - Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation
- **CONTEXTE COMMUNAL : ANALYSE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**
 - Analyse financière et ratios :
 - Evolution des 3 taxes directes notifiées sur état 1259
 - Les Marges de manœuvre pour la commune
 - Les principaux ratios financiers :
 - ❖ Focus sur les dépenses équipement brut
 - ❖ Épargne brut = Recettes réelles – Dépenses réelles de fonctionnement
 - ❖ Taux d'Épargne brute = Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement
 - ❖ Charges brutes et nettes de personnel en K€
 - Focus sur la baisse des dotations
 - Les ratios d'analyse : dépenses réelles de fonctionnement / population et Recettes réelles de fonctionnement / population
 - Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute)
 - En cours de la dette et annuité
 - Résultat 2020 excédentaire
- **LES PERSPECTIVES 2021**
 - Budget de fonctionnement
 - Des dépenses contenues malgré un contexte particulier
 - Des recettes évaluées de façon prudente

- Projets d'investissements et de fonctionnement 2021 et pluriannuels
 - Les projets d'investissements 2021 (un budget de relance)
- Les projets d'entretien et de fonctionnement 2021 (un budget de relance) :
 - ❖ Les travaux et aménagements divers
 - ❖ Les actions culturelles / enfance- jeunesse
- Budgets annexes

- **MAINTIEN D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FAVORISANT CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- **CONCLUSION**

Le conseil municipal **débat et prend acte** du débat et rapport d'orientations budgétaires de l'année 2021.

3-2) Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : M. Fenoy

Conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, par délibération du 14 décembre 2020 le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

Dans ce cadre, deux listes ont été déposées :

- Liste 1 : Pour le Groupe majoritaire liste « Lunel-Viel, un nouvel élan »

Titulaires :

Monsieur Bernard Boluda
 Monsieur Patrice Grandgonnet
 Monsieur Gilles Cannat
 Madame Marie Pellet Laporte
 Monsieur Patrick Pellet

Suppléants :

Madame Marie de Oliveira
 Madame Johane Mongrain
 Madame Veronique Baffalie
 Monsieur Jérôme Carnus
 Madame Zoubida Bouabdhalia

- Liste 2 : Pour les élus d'opposition, liste « Alternative 2020 »

Titulaires :

Madame Celine Remesy
 Monsieur Sébastien Chazallet
 Madame Isabelle Boulze

Suppléants :

Monsieur Norbert Tinel
 Monsieur Sofiane Gouasmi
 Madame Nathalie Raynal

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret :

- * nombre de voix pour la liste « Lunel-Viel, un nouvel élan » : 21
- * nombre de voix pour la liste « Alternative 2020 » : 6.

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public, en qualité de membres titulaires :

- Monsieur Bernard Boluda,
- Monsieur Patrice Grandgonnet,
- Monsieur Gilles Cannat,

- Madame Marie Pellet Laporte,
- Madame Céline Remesy.

En qualité de membres suppléants :

- Madame Marie de Oliveira,
- Madame Johane Mongrain,
- Madame Veronique Baffalie,
- Monsieur Jérôme Carnus,
- Monsieur Norbert Tinel.

4 – ENFANCE / JEUNESSE / SCOLAIRE

4-1) Convention de mise à disposition des Minibus communautaires

Rapporteur : Mme Moussu

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de reconduire la convention de mise à disposition gratuite, portant sur le matériel « minibus » de la CCPL.

5 – COMMUNICATION / ASSOCIATIONS / CULTURE

5-1) Règlement d'attribution des subventions annuelles aux associations (critères et modalités d'attribution)

Rapporteur : M. Grandgonnet

Présentation des points du règlement d'attribution des subventions annuelles aux associations qui précisent le contexte, les conditions d'octroi et les modalités d'attribution (critères, étapes de la demande et le règlement d'attribution).

Le conseil municipal adopte, **à la majorité**, le règlement d'attribution des subventions annuelles aux associations.

Votes : 6 abstentions (mesdames Boulze, Rémésy, Raynal, messieurs Tinel, Gouasmi et Chazallet).

6 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Rapporteur : M. Fenoy

Le conseil municipal **prend acte** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

7 - QUESTIONS ORALES

8 – QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h15.

**Le Maire
Fabrice FENOY**

